Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_052-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi sept juillet deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 29 juin 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Christelle VARGIU.

Absents excusés : Rémi BLANCHARD (pouvoir à René DAULY), Régis LANCIEN (pouvoir à Didier QUINTIN), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Jérôme CHEVRIER (pouvoir à Ségolène CLAVERIE), Vanessa MORIN (pouvoir à François NEVEU)

Secrétaire de séance : Aurélie MASSON

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/052 : ADHÉSION APPLICATION MON VILLAGE

Une présentation de l'application a été faite en municipalité début juin.

L'avantage d'adhérer à cette application et de pouvoir communiquer simplement et efficacement en temps réels aux administrés et visiteurs. C'est aussi un outil de communication « clé en main » pour les Associations et les commerces susceptible de multiplier par 5 leur visibilité locale.

L'application permet de créer des synergies avec les Communes voisines, elle peut se synchroniser avec le site Internet actuel et les réseaux sociaux.

Chaque habitant pourra télécharger gratuitement cette application sur laquelle il trouvera toutes les informations relatives à :

- La Commune, aux commerces, aux associations
- Les actualités
- Les travaux, déviations, coupures de courant
- Les alertes infos diverses (météo, pollution…)
- Les festivités, les évènements,
- Etc…

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260707-DCM2026_052-DE

Une alerte les préviendra de tout ce qui sera mis en ligne.

Le coût pour la Collectivité serait de 1 600 € HT soit 1 920 € TTC la 1ère année.

Les années suivantes le coût annuel sera de 1 680 € TTC.

Mme le Maire ajoute qu'il sera possible également de consulter les informations de toutes les Communes qui adhèrent à l'application « Mon Village ». Les commerçants peuvent faire des annonces en direct pour faire leur publicité par exemple. Elle précise qu'il y aura des modérateurs, tout ne sera pas permis, ce n'est pas un réseau social pour créer des polémiques ou colporter de fausses informations.

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :

- Opération 254 – Mairie
  - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles
  - Article 2051 : concessions et droits similaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à souscrire à l'application « Mon Village » pour un montant annuel 1 600 € HT soit 1 920 € TTC.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de l'application.

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Aurélie MASSON